



Les premières tendances présentées dans cette étude par la Direction Générale de la Comptabilité Publique résultent de l'extrapolation en année pleine des comptes arrêtés au 30 septembre 2003 des collectivités territoriales (communes, départements, régions). Elles n'intègrent pas les groupements à fiscalité propre.

En 2003, les finances locales sont caractérisées par :

- la montée en charge des dépenses consacrées par les régions au transport express régional (TER) dont le transfert a été généralisé en 2002 ;
- le poids de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) dans les départements en remplacement de la prestation spécifique dépendance (PSD) ;
- le développement de l'intercommunalité, amenant à des transferts de fiscalité et des charges des communes vers les groupements à fiscalité propre (GFP).

Depuis le milieu des années 90, les collectivités ont conduit une politique d'assainissement, qui s'est traduite par l'amélioration des principaux indicateurs financiers (hausse de l'autofinancement, désendettement, croissance de l'investissement et de la trésorerie disponible). L'exercice 2001 marquait un premier tassement, confirmé en 2002 : l'autofinancement et les dépenses d'investissement se sont infléchis.

L'exercice 2003 marque une reprise de l'investissement des communes, qui amplifie le dynamisme constaté dès 2002 dans les départements et les régions. L'autofinancement qui diminuait en 2002 poursuit son repli malgré l'adaptation du niveau des produits de fonctionnement aux évolutions des charges induites par les transferts de compétence et les transformations du paysage intercommunal. In fine, l'année 2003 devrait enregistrer un résultat proche de l'équilibre, sans variation significative du fonds de roulement.

#### Equilibre financier global (hors GFP)

en millions d'euros

	communes	départements	régions	total 2003	03 / 02 (en %)
<b>Dépenses totales</b>	78.669	45.634	17.164	141.467	+4,8
<b>Recettes totales</b>	78.886	45.338	17.122	141.346	+3,9
Charges de fonctionnement (1)	53.060	30.292	7.952	91.304	+4,7
Produits de fonctionnement (2)	62.603	37.794	12.693	113.090	+3,5
<b>Autofinancement (A) = (2)-(1)</b>	9.543	7.502	4.741	21.786	-1,1
Dépenses d'investissement hors dettes (3)	17.780	10.900	6.845	35.525	+6,2
<b>Recettes d'investissement hors emprunts (4)</b>	8.833	3.074	1.770	13.676	+6,3
Variation endettement (emprunts-remboursements)	-379	+29	+292	-58	n.s.
Variation du fonds de roulement (prélèvement si <0)	+217	-295	-42	-120	n.s.

n.s. non significatif

## Equilibre financier global (hors GFP)

en millions d'euros

	2003	%	2002	%	2001
<b>Dépenses totales</b>	<b>141.467</b>	<b>+4,8</b>	<b>134.978</b>	<b>+4,4</b>	<b>129.271</b>
<b>Recettes totales</b>	<b>141.346</b>	<b>+3,9</b>	<b>136.070</b>	<b>+5,8</b>	<b>128.643</b>
Charges de fonctionnement (1)	91.304	+4,7	87.234	+7,5	81.112
Produits de fonctionnement (2)	113.090	+3,5	109.266	+5,7	103.351
<b>Autofinancement (A) = (2)-(1)</b>	<b>21.786</b>	<b>-1,1</b>	<b>22.031</b>	<b>-0,9</b>	<b>22.239</b>
Dépenses d'investissement hors dettes (3)	35.525	+6,2	33.455	-1,6	34.016
Recettes d'investissement hors emprunts (4)	13.676	+6,3	12.870	+1,4	12.697
Variation endettement (emprunts-remboursements)	-58	n.s.	-355	n.s.	-1.254
Variation du fonds de roulement (prélèvement si <0)	-120	n.s.	+1.092	n.s.	-628

n.s. non significatif

## Section de fonctionnement (hors GFP)

en millions d'euros

	2003	%	2002	%	2001
<b>Charges de fonctionnement (I)</b>	<b>91.303</b>	<b>+4,7</b>	<b>87.235</b>	<b>+7,5</b>	<b>81.112</b>
Achats et charges externes	26.165	+4,8	24.957	+5,5	23.645
Frais de personnel	31.861	+3,6	30.747	+5,4	29.165
Subventions et contingents	26.931	+8,8	24.761	+17,3	21.114
Charges financières	3.448	-10,9	3.872	-10,3	4.316
Autres charges de fonctionnement	2.898	+0,0	2.898	+0,9	2.872
<b>Produits de fonctionnement (II)</b>	<b>113.090</b>	<b>+3,5</b>	<b>109.266</b>	<b>+5,7</b>	<b>103.351</b>
Impôts directs	41.281	+1,6	40.629	-1,0	41.055
Impôts indirects et autres taxes	13.235	+1,2	13.082	+2,8	12.731
Péréquation et compensations fiscales	12.524	+7,1	11.693	+12,7	10.375
Reversements de fiscalité	6.602	+20,0	5.501		3.560
DGF	17.123	+1,5	16.878	+3,0	16.394
DGD	6.571	+4,1	6.310	+42,6	4.424
Subventions et participations reçues	6.556	+5,8	6.198	+9,3	5.670
Autres produits de fonctionnement	9.198	+2,5	8.974	-1,8	9.143
<b>Autofinancement (II) - (I)</b>	<b>21.786</b>	<b>-1,1</b>	<b>22.031</b>	<b>-0,9</b>	<b>22.239</b>

## Section d'investissement (hors GFP)

en millions d'euros

	2003	%	2002	%	2001
<b>Dépenses d'investissement hors dettes</b>	<b>35.526</b>	<b>+6,2</b>	<b>33.455</b>	<b>-1,6</b>	<b>34.016</b>
Dépenses d'équipement	25.101	+5,7	23.739	-2,5	24.343
Subventions versées	7.958	+8,5	7.333	+3,4	7.094
Autres dépenses	2.467	+3,5	2.383	-7,6	2.579
<b>Recettes d'investissement hors emprunts</b>	<b>13.677</b>	<b>+6,3</b>	<b>12.870</b>	<b>+1,4</b>	<b>12.697</b>
FCTVA	3.187	+3,8	3.071	+5,1	2.921
Autres dotations et subventions	6.817	+7,5	6.343	+2,3	6.200
Autres recettes (a)	3.673	+6,3	3.456	-3,3	3.575
<b>Remboursements de dettes *</b>	<b>14.638</b>	<b>+2,4</b>	<b>14.289</b>	<b>+3,2</b>	<b>13.848</b>
<b>Emprunts *</b>	<b>14.580</b>	<b>+4,6</b>	<b>13.934</b>	<b>+10,6</b>	<b>12.595</b>

(a) Produits de cessions., recettes sur travaux pour tiers...

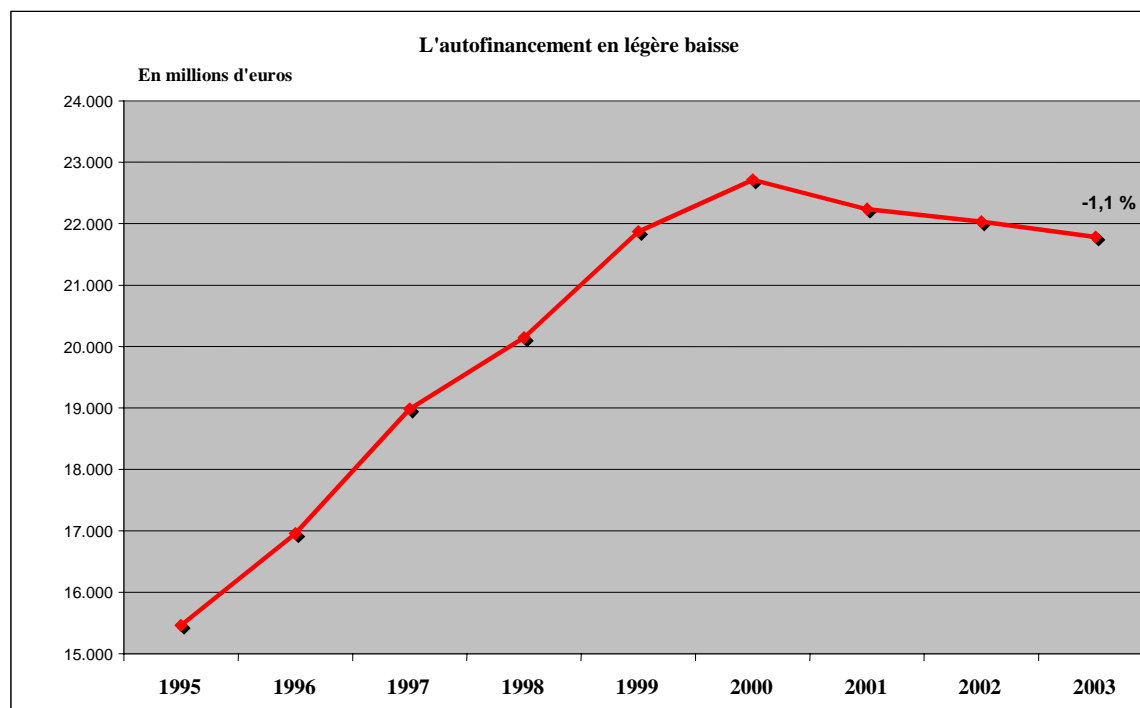
\* y compris les opérations de gestion de la dette

## Les collectivités territoriales diminuent à nouveau leur autofinancement

Après un exercice 2000 particulièrement élevé, l'autofinancement continue à se réduire : -1,1 % en 2001, -0,9 % en 2002, -1,1 % en 2003, revenant à son niveau de 1999.

Comme en 2002, les charges progressent globalement plus rapidement que les produits de fonctionnement dans l'ensemble des collectivités.

Le taux d'autofinancement représente 19,3% des produits de fonctionnement (20,2 % en 2002), passant pour la première fois depuis 1996 sous la barre des 20%. Ce volume destiné à financer la section d'investissement reste cependant élevé compte tenu des transferts de charges en direction des départements et régions.



### Des charges de fonctionnement toujours en augmentation

En 2003, les charges de fonctionnement des collectivités territoriales progressent de 4,7% (contre 7,5% en 2002).

**Les charges de personnel** progressent à un rythme légèrement inférieur aux exercices précédents (+3,6%). Cette évolution est plus forte dans les départements (+8,7%) et les régions (+9,2%) que dans les communes (+2,6%).

Ce poste de dépenses évolue sous l'influence :

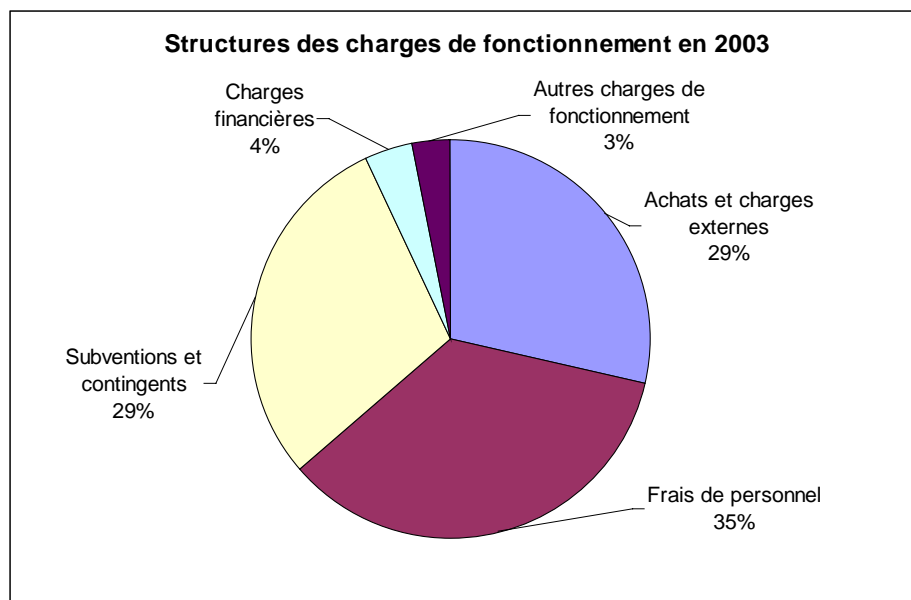
- de l'effet en année pleine de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique en 2002 (+0,6% au 1<sup>er</sup> mars et +0,7% au 1<sup>er</sup> décembre, *décrets du 16 février et du 26 octobre 2002*) ;
- du GVT ;

- de l'augmentation des recrutements notamment dans le cadre de la mise en place de l'APA dans les départements ;

Les **achats et charges externes** progressent de 4,8% en 2003 (contre +5,5% en 2002). Les situations des différents types de collectivités restent contrastées. Les achats et charges externes des communes qui représentent le quart des dépenses de fonctionnement progressent peu (+1,5%). Pour les départements, ce poste qui mobilise 40% des charges de fonctionnement s'accroît de 6,6%, suite à la hausse des frais d'hébergement en maisons de retraite et hospices (+26,5%). L'augmentation de ce poste de dépense s'inscrit dans le cadre de la montée en charge du transfert de l'APA aux départements. Les achats et charges externes ne représentaient en 2002 que 7% des dépenses de fonctionnement

des régions. En 2003 ils connaissent une forte progression (+50,1%) qui s'explique par la requalification des marchés publics de formation professionnelle, qui constituaient

auparavant des participations et deviennent des prestations de services. Les achats et charges externes représentent désormais 10% des charges de fonctionnement des régions.



Devenant en 2003 le deuxième poste de dépenses, **les subventions et contingents versés** représentent globalement 29,5% des charges de fonctionnement. La hausse globale de 8,8% est soutenue principalement par les départements (+22,7%) et les régions (+2,4%) tandis que les communes enregistrent une baisse de 1,9%. A l'échelon départemental, l'augmentation reflète d'une part la charge liée à l'APA (voir encadré infra) et d'autre part l'implication dans le financement des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) : les sommes versées à ce titre progressent de 13 % en 2003 (contre 30% en

2002), en réponse à un secteur en pleine mutation (loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité dans son titre III). Les régions ont fortement accru leurs subventions de fonctionnement dans le cadre des conventions passées avec la SNCF (voir encadré infra) ainsi que les subventions versées aux lycées (+4%). En revanche les participations à la formation professionnelle diminuent puisqu'elles deviennent des prestations de services soumises au Code des marchés publics (cf. supra).

## Mise en place de l'APA dans les départements en remplacement de la PSD

La loi sur l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) du 20 juillet 2001 est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Elle vise à une meilleure prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées et se substitue à la prestation spécifique dépendance (PSD), créée en 1997. L'APA est ouverte à toute personne âgée dépendante de plus de 60 ans quel que soit son niveau de revenu. L'allocation est versée en fonction du plan d'aide utilisé par le bénéficiaire sous conditions de ressources. A la différence de la PSD, elle est attribuée dans des conditions identiques sur l'ensemble du territoire. Ainsi, l'APA peut bénéficier à des personnes dépendantes jusque là exclues de la PSD.

L'année 2003 présente une montée en charge des dépenses d'APA par rapport à 2002. Fin 2002, 605 000 personnes âgées bénéficiaient de l'APA ; au 30 juin 2003, 723 000 bénéficiaires étaient dénombrés et le chiffre de 870 000 est prévu fin 2003 (DREES).

## Financement des dépenses d'APA par le fonds de financement

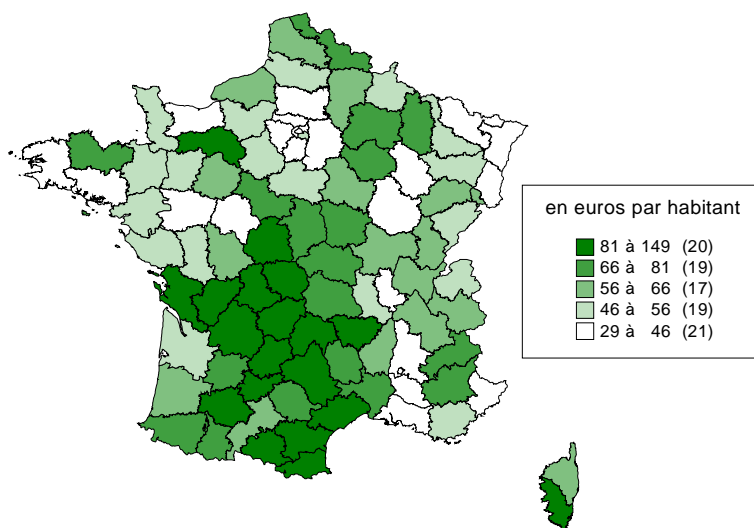
L'APA est en partie financée par un nouvel établissement public : le «fonds national de financement de la prestation autonomie» (FFAPA). Il reçoit une part du produit de la CSG et des contributions des caisses de sécurité sociale. Une part importante des dépenses du fonds est constituée de concours versés aux départements. A titre transitoire, les deux premières années de mise en œuvre de l'APA, le concours est réparti entre les départements en fonction du nombre de personnes âgées de plus de 75 ans, du potentiel fiscal et du nombre de bénéficiaires du RMI dans chaque département. Le montant réparti par le fonds de financement ne pourra excéder pour chaque département la moitié de ses dépenses d'APA.

## Situation au 30 septembre 2003

Les allocations versées par les départements au titre de l'APA s'élèvent à 2 158 millions d'euros au 30/09/03 (donnée DGCP) pour un montant prévu de 3 166 millions d'euros aux budgets 2003 des départements. Le montant des concours versés par le FFAPA atteint 795,7 millions d'euros au 30/09/03 sur un montant total prévisionnel de 1 272 millions d'euros sur l'année 2003 (source : FFAPA).

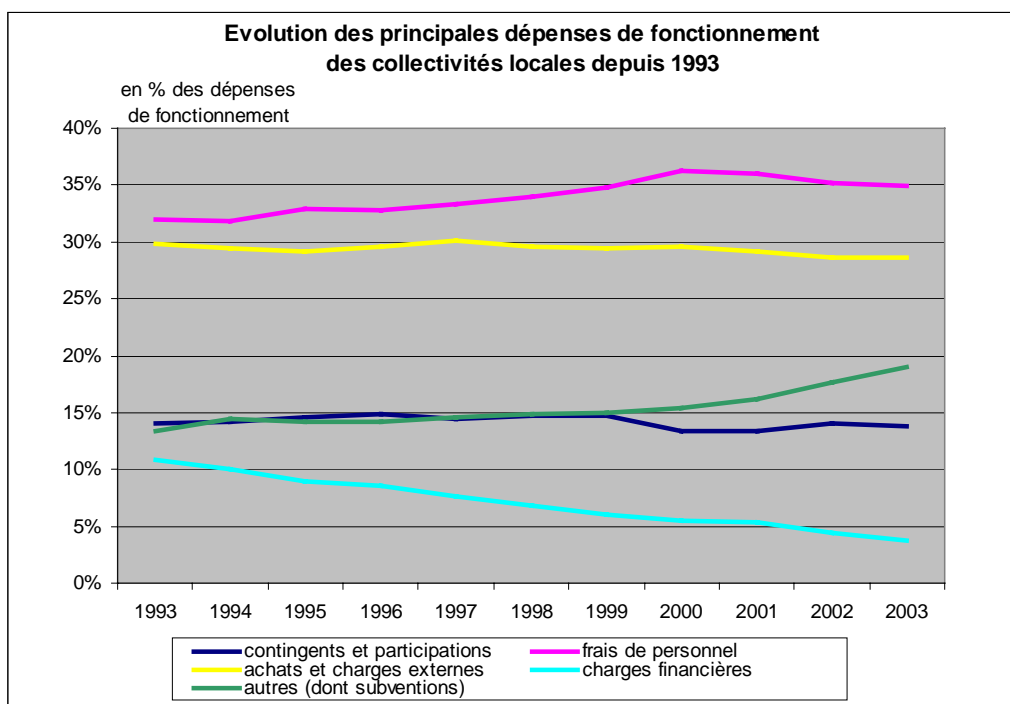
Les dépenses d'aide sociale, hors APA, progressent de 5,7% entre 2002 et 2003. Avec les dépenses de l'APA, la progression de ces dépenses devrait être portée à près de 19,5%.

## Dépenses d'APA budgétisées en 2003



Les collectivités locales poursuivent en 2003 la baisse des **charges financières** (-10,9% contre -10,3% en 2002). Cette diminution s'explique

par la conjugaison de la baisse des taux et de la diminution du stock de dette enregistrée en 2002 (-355 millions d'euros).



**La hausse des produits de fonctionnement reste inférieure à l'augmentation des charges**

L'augmentation des charges de fonctionnement est couverte par une hausse de 3,9% des produits. Les collectivités territoriales ont bénéficié de recettes fiscales supérieures et de financements publics complémentaires, destinés à compenser les charges nouvelles.

Le produit de la **fiscalité directe** des collectivités locales (hors groupements à fiscalité propre) progresse de 1,6% en 2003 après une baisse de 1% en 2002.

Les bases demeurent dynamiques malgré la suppression de la dernière tranche de la part «salaires» de la taxe professionnelle, notamment en raison de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives (+1,5% contre +1% les quatre années précédentes).

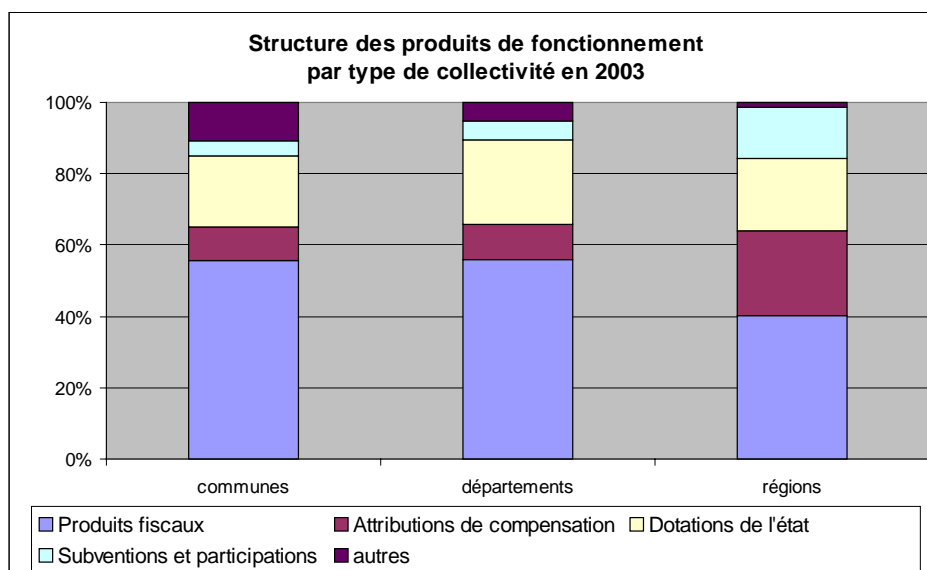
Seuls les départements et les groupements à fiscalité propre voient leur produit fiscal total augmenter tandis que celui des régions se stabilise et celui des communes diminue.

La réduction du produit voté par les communes (-0,8%) résulte en partie d'un transfert croissant des bases de taxe professionnelle vers les groupements. La diminution du produit de la fiscalité directe des communes est atténuée par les reversements des GFP (pour 6,6 milliards d'euros).

Les produits d'impositions directes perçus par les groupements à fiscalité propre progressent de 16,5% en raison du transfert des bases de taxe professionnelle et des adhésions de nouvelles communes.

Les produits de fiscalité directe perçus par les départements sont en hausse de 5,9% et viennent soutenir le dispositif de l'APA.

Les régions sont affectées par la réforme de la taxe professionnelle puisque celle-ci constitue près des deux tiers des produits de la fiscalité directe régionale mais de façon atténuée par rapport à 2002 (les produits des impôts directs augmentent de 0,2%).



### Groupements à fiscalité propre

*En 2003, 2344 groupements à fiscalité propre (GFP) regroupent 48 millions d'habitants (+8,7% de population regroupée en un an). Cette augmentation résulte tant des créations de structures urbaines (+ 22 communautés d'agglomération) que rurales (+ 163 communautés de communes).*

#### Nombre de GFP et population par type (hors DOM) en 2003

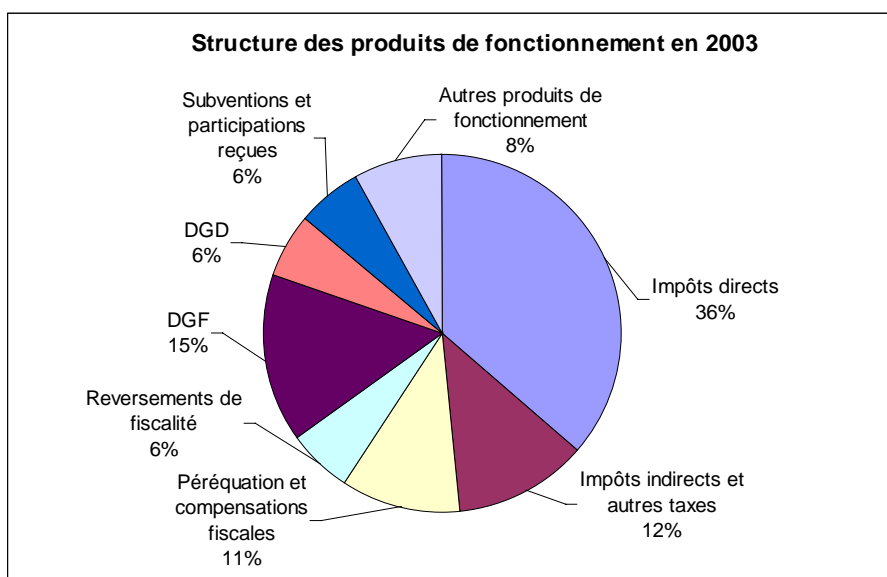
	effectif	nombre de communes	population		
			Nombre d'habitants (en milliers)	répartition en %	03/02 en %
communautés urbaines	14	354	6203	13,1	0
communautés d'agglomération	138	2418	17476	36,8	14,3
communautés de communes	2185	26928	23143	48,7	7,3
syndicats d'agglomérations nouvelles	8	52	674	1,4	3,8
<b>Total</b>	<b>2345</b>	<b>29752</b>	<b>47496</b>	<b>100</b>	<b>8,7</b>

*S'agissant des charges de personnel et de la fiscalité directe locale, les réalisations sont conformes aux prévisions budgétaires (respectivement 71% et 76% en taux d'exécution.).*

*Les charges de personnel des CA et CC augmentent fortement en 2003 du fait des créations. Au 30 septembre 2003, elles sont déjà supérieures de 10% aux dépenses de l'année 2002 pour les CA et elles ont atteint le niveau de 2002 pour les CC.*

*Les reversements de fiscalité tendent à régresser au 30 septembre mais demeurent importants, ils représentent 89% des volumes atteints en septembre 2002 et 78% des montants réalisés pour l'ensemble de l'exercice 2002.*

*Les GFP n'ont réalisé en septembre 2003 que 29% de leurs prévisions en matière d'investissements directs qui continuent cependant à progresser (+4 %).*



La **fiscalité indirecte** est peu dynamique en 2003 (+1,2%), en dépit de la hausse du produit des droits de mutation départementaux (+7,2%) résultant d'un marché immobilier très actif.

Les **compensations fiscales et dotations de péréquation** progressent de 7,1% en 2003 (contre 12,7% en 2002), notamment en raison de la suppression définitive de la part salaire de la taxe professionnelle. Les **dotations** augmentent de 2,1% pour l'ensemble des collectivités locales sous l'effet de la part régionale de la **DGD** qui progresse de 6% (cette augmentation est destinée pour les 3/4 aux transports et pour 1/4 aux lycées). La **DGF** augmente de 1,5% (2,29 % avec les GFP)

contre 3% en 2002, compte tenu des hypothèses économiques retenues pour 2003.

Les subventions et participations reçues par les collectivités locales s'accroissent de 5,8% en 2003 mais présentent de fortes disparités selon le type de collectivité. Les communes perçoivent un montant inférieur de 9,5% en 2003 suite à la suppression progressive du dispositif des emplois-jeunes. Les départements en revanche, disposent des participations de l'État destinées à l'APA et versées par le FFAPA, ce qui augmente ce poste de recettes de 39,6% en 2003. La hausse des subventions et participations destinées aux régions (+4,7%) concerne essentiellement le domaine de la formation professionnelle.

### La régionalisation du transport ferroviaire

*Après une première phase d'expérimentation de la régionalisation du transport ferroviaire depuis 1997, la loi Solidarité et renouvellement urbains (SRU) a prévu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002 l'extension à toutes les régions métropolitaines (sauf Ile-de-France et Corse) de l'organisation et du financement des transports ferroviaires régionaux de voyageurs.*

*Ce poste de dépenses (12 % des dépenses totales) est pour les régions le plus important après celui consacré aux lycées (3,6 milliards d'euros).*

*Pour financer cette nouvelle compétence, l'État verse une dotation d'un montant de 1 556 millions d'euros 2003. Cette dotation intègre :*

- une dotation pour le renouvellement du matériel roulant (14% de la dotation)
- une compensation au titre des tarifs sociaux (12%)
- une contribution pour l'exploitation (74%)

*Elle a été évaluée sur la base du compte attesté pour 2000 de la SNCF. Son évolution est indexée sur l'évolution de la DGF, soit +2,29% en 2003. Elle sera révisée lorsqu'une recomposition des services sera rendue nécessaire par la mise en exploitation d'une infrastructure nouvelle approuvée par l'État.*

## ***Les collectivités locales relancent de façon significative leurs investissements en 2003***

Les dépenses d'investissement hors dettes progressent nettement en 2003 (+6,2%) principalement du fait de la hausse des dépenses d'équipement des communes (+7,4%).

Globalement les dépenses d'équipement connaissent un accroissement de 5,7% tandis que les subventions d'investissement versées sont en hausse de 8,5%.

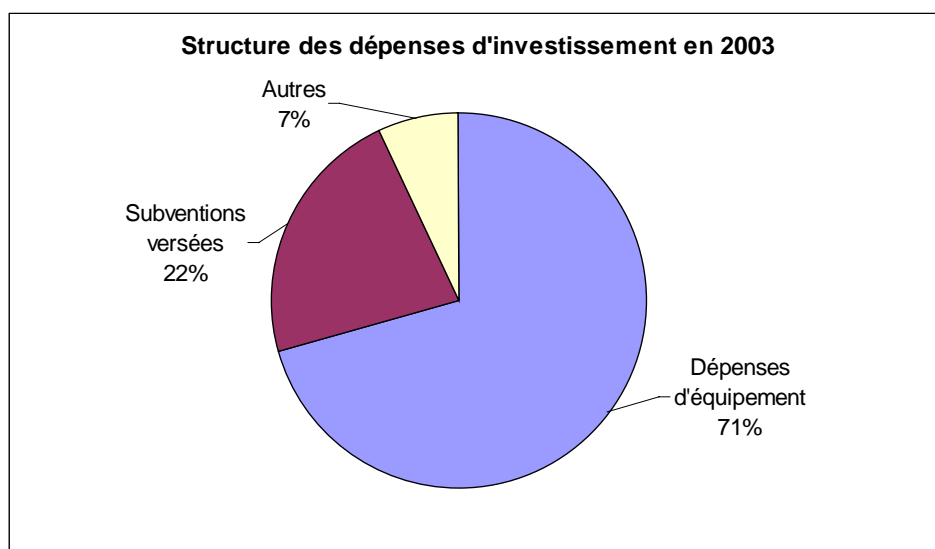
Les régions s'impliquent activement dans la modernisation du transport ferroviaire régional. Dans le même temps elles semblent accélérer la réalisation des projets inscrits dans la cadre des politiques contractuelles.

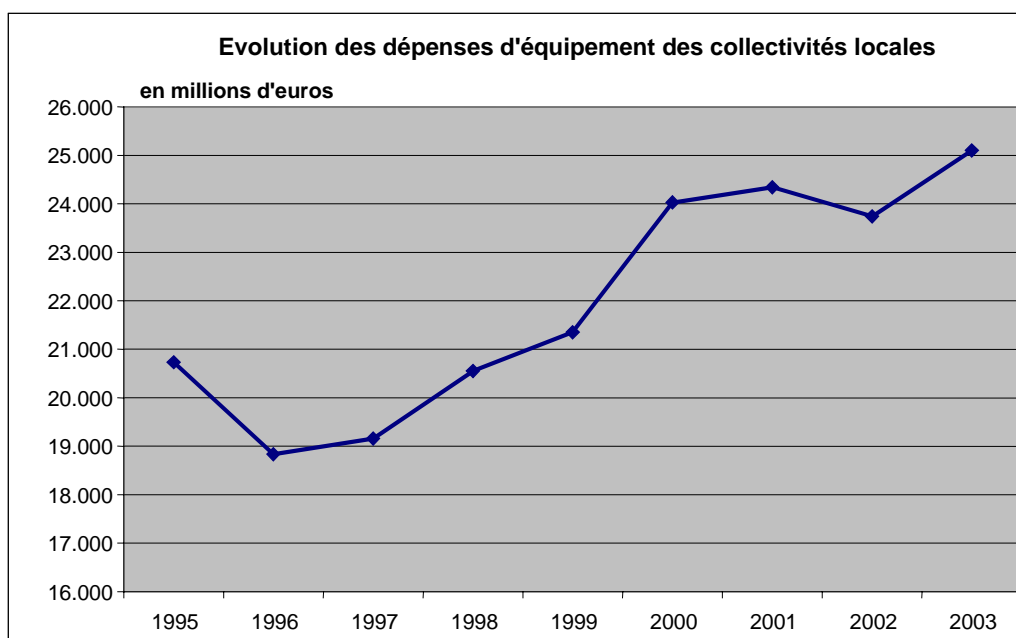
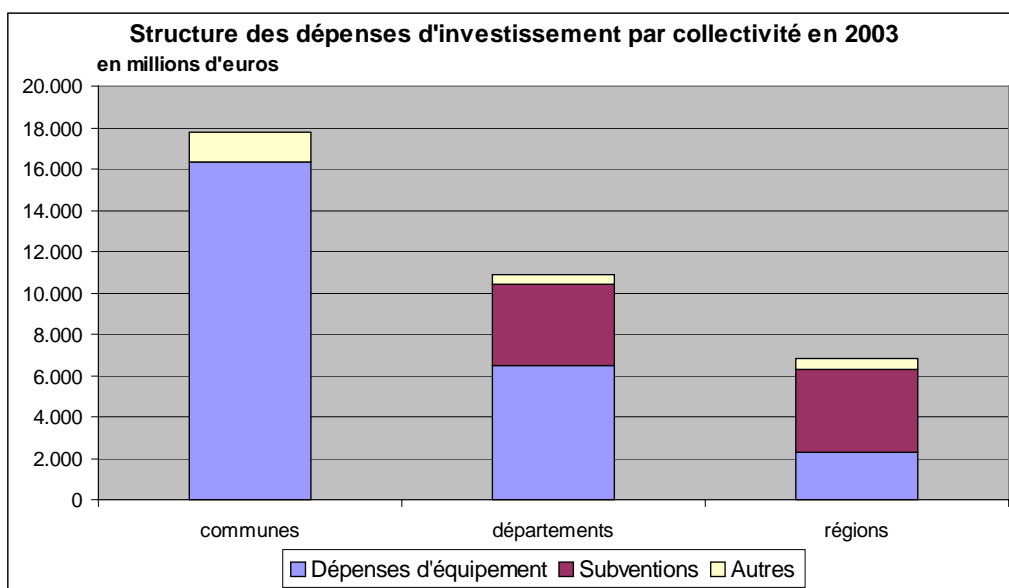
L'évolution des dépenses d'équipement s'explique par :

- l'effet de cycle électoral à l'échelon communal : les premières années de mandature se caractérisent par un repli des dépenses d'investissement (délai de mise en place des projets, ...). En 2002, cet effet de cycle s'était manifesté par une baisse de 5,8% des dépenses d'équipement des communes. L'exercice 2003 se caractérise par le lancement de nombreux projets qui conduisent à une hausse de 7,4% des dépenses d'équipement communales.

- une croissance continue pour les départements : l'équipement départemental poursuit en 2003 (+3,5%) la tendance constatée en 2002 (+3,4%) ;
- une progression limitée pour les régions : les dépenses d'équipement des régions marquent une pause (+1%). Seul l'équipement des lycées reste dynamique (+3,5%), tandis que les autres dépenses marquent un repli. Il convient toutefois de nuancer ce résultat par le poids relatif de ce poste de dépenses dans l'ensemble des dépenses d'investissement hors dettes. Les dépenses d'équipement des régions ne représentent que 34% de leurs dépenses nettes d'investissement, contre 59% pour les départements et plus de 90% pour les communes.

Le dynamisme des investissements indirects est sensible au niveau régional (+12,2%) puisqu'ils représentent 58% de leurs dépenses d'investissement et la moitié des subventions d'équipement toutes collectivités confondues. Cette augmentation est due pour moitié aux TER, et pour un tiers à l'équipement des lycées.





### Les collectivités locales ralentissent à nouveau leur désendettement

Le stock de dettes se réduit de 58 millions d'euros en 2003 (contre une baisse de 355 millions d'euros en 2002 et 1 254 millions d'euros en 2001). Il s'agit d'une quasi stabilisation : cette baisse représente 0,1% de l'encours total de dette des collectivités locales qui s'établit à 58 milliards d'euros.

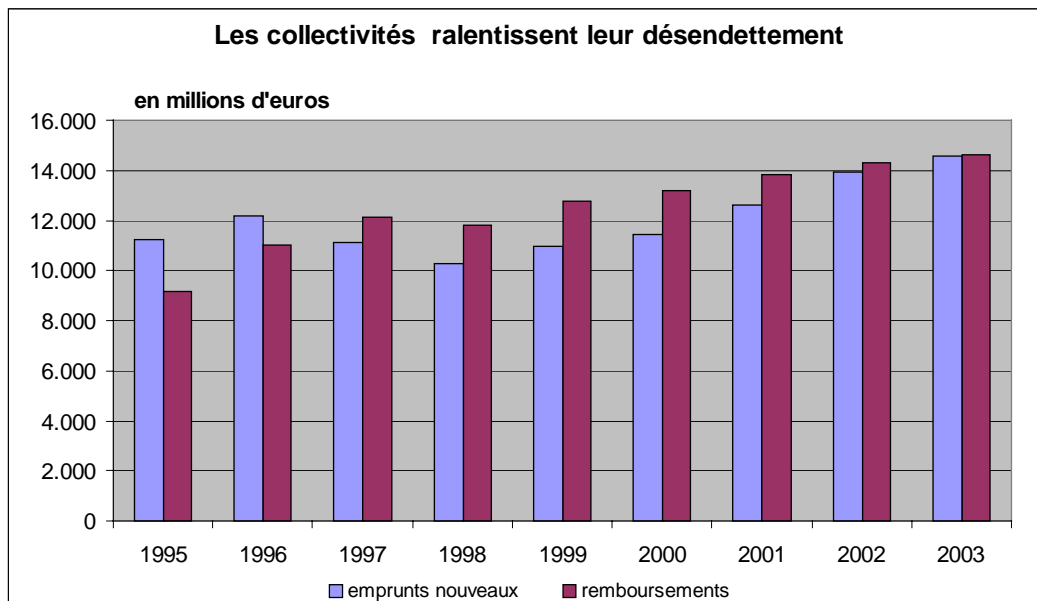
La politique de désendettement se poursuit depuis le milieu des années 1990. Le ralentissement observé au cours des derniers exercices coïncide avec le regain des dépenses d'équipement, qui a conduit à une hausse des

emprunts nouveaux. En 2003, la reprise de l'investissement est financée par un recours accru aux ressources externes. Les emprunts nouveaux augmentent de 4,6% (+10,6% en 2002). Les régions recourent à 12% d'emprunts supplémentaires, ce qui constitue un ralentissement par rapport aux années précédentes (+29,6% en 2001 et +34,8% en 2002). Il convient toutefois de nuancer ces évolutions en considération des emprunts avec option de tirage sur ligne de trésorerie et des refinancements qui représentent désormais plus de 40% des emprunts nouveaux et reflètent le souci des collectivités les plus importantes de gérer activement leur dette.

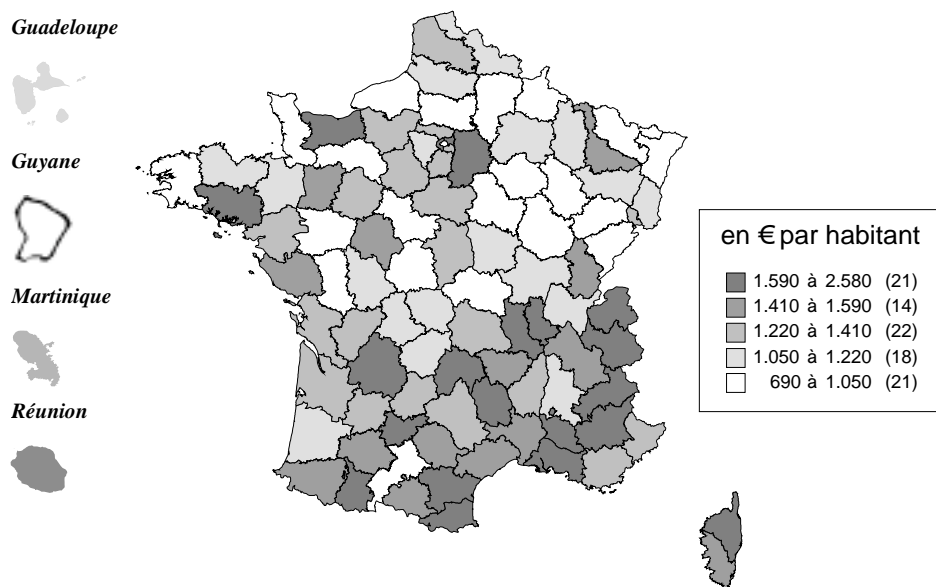
Les départements et les communes dont les dépenses d'investissement progressent moins rapidement que les régions en 2003 augmentent leur financement externe dans une moindre mesure (respectivement +4,2% et +2,5%).

Les remboursements de dettes évoluent moins rapidement qu'en 2002 (+2,4% en 2003 contre

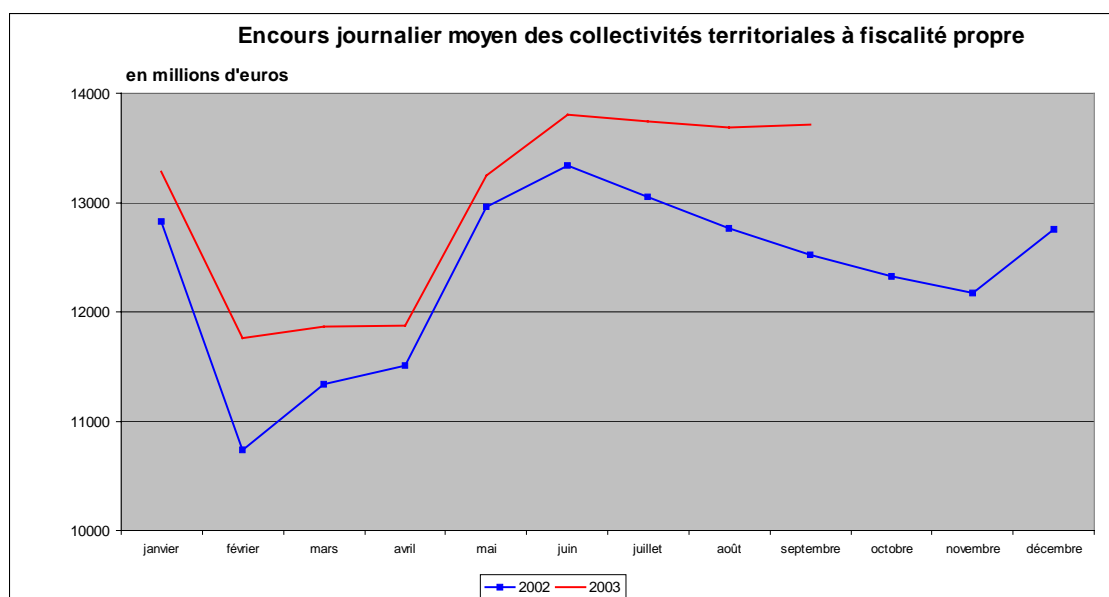
+3,2% en 2002). Alors que les départements et les régions maintiennent un niveau élevé de remboursements, les communes les réduisent légèrement de 0,1% pour la première fois depuis 1998.



### Dette cumulée des collectivités locales et groupements à fiscalité propre par département



## *L'encours journalier moyen de trésorerie des collectivités territoriales s'accroît globalement en 2003*



D'un exercice à l'autre, l'évolution infra-annuelle du solde du compte au Trésor des collectivités territoriales suit sensiblement la même tendance :

**En début et en fin d'année**, les disponibilités sont affectées par d'importants mouvements, liés notamment à l'utilisation de produits financiers tels que les emprunts assortis d'une option de tirage : en fin d'exercice, les collectivités mobilisent ces produits afin d'équilibrer la section d'investissement. Cette mobilisation est tardive car la trésorerie disponible permet le plus souvent de couvrir les dépenses des collectivités territoriales en cours d'exercice. La mobilisation des emprunts s'effectuant dans les derniers jours de l'exercice N, l'impact sur l'encours quotidien moyen n'est visible qu'en janvier N+1 (pic de trésorerie).

La chute de trésorerie entre les mois de janvier et février s'explique par le phénomène inverse : les emprunts mobilisés le 31-12 sont remboursés quand la collectivité n'a pas besoin de la trésorerie correspondante, afin d'alléger les charges financières. A ce phénomène s'ajoutent les conséquences traditionnelles de la journée complémentaire : les factures

comptabilisées en date du 31/12/2002 début 2003 ont impacté la trésorerie en 2003.

**En cours d'exercice**, le niveau de trésorerie reflète le rythme d'activité des collectivités : l'accélération des mises en chantier des programmes d'investissement au cours du second semestre conduit les collectivités à puiser sur la trésorerie accumulée lors du premier semestre.

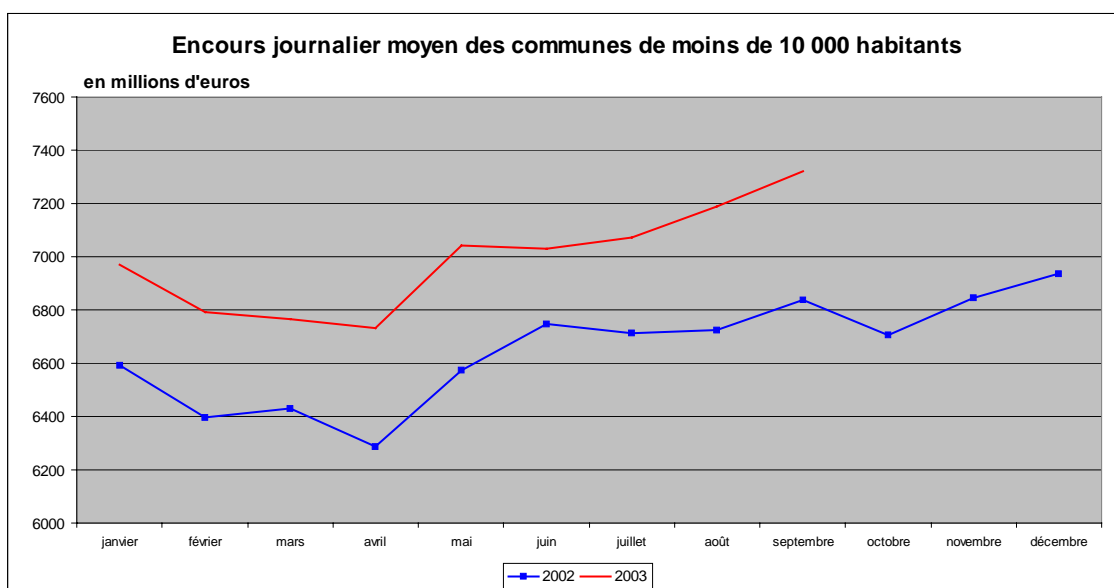
Au cours du premier semestre 2003, les disponibilités sur le compte au Trésor des quatre échelons de collectivités territoriales (communes, structures intercommunales, départements, régions) sont sensiblement supérieures à 2002 (+4,2%) en raison de l'augmentation du volume de trésorerie enregistré fin 2002. C'est au cours du second semestre, période d'accélération des mises en chantier d'investissements, que les collectivités sollicitent généralement leur trésorerie. En 2002, les réserves financières étaient moins mobilisées du fait du ralentissement des investissements. En 2003, la reprise modérée des investissements n'inverse pas cette tendance. Le solde journalier moyen mensuel du compte au Trésor en septembre 2003 s'est accru de 9,5% par rapport à septembre 2002 et

s'élève à 13,7 milliards d'euros (12,5 milliards d'euros en septembre 2002).

Ce phénomène général masque toutefois des profils de trésorerie différenciés selon les catégories de collectivités.

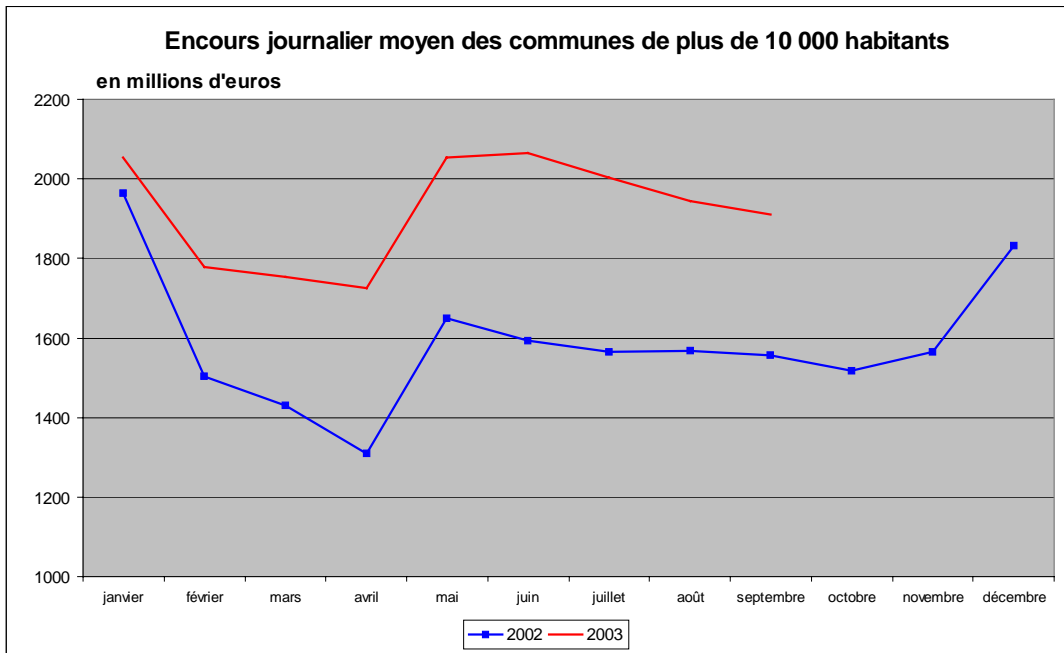
**Les communes de moins de 10.000 habitants** représentent plus de la moitié de la trésorerie totale des collectivités territoriales. Entre 2003 et 2002, le phénomène de mobilisation et de

remboursement des emprunts est accentué : le ralentissement des dépenses d'équipement (-6,0%) en 2002 a conduit à une augmentation du volume de trésorerie au mois de décembre 2002, qui s'est répercutée début 2003. La relance mesurée des investissements en 2003 n'a pas permis de réduire le volume de trésorerie qui reste donc supérieur de 6,1% en moyenne au volume des neuf premiers mois de 2002.



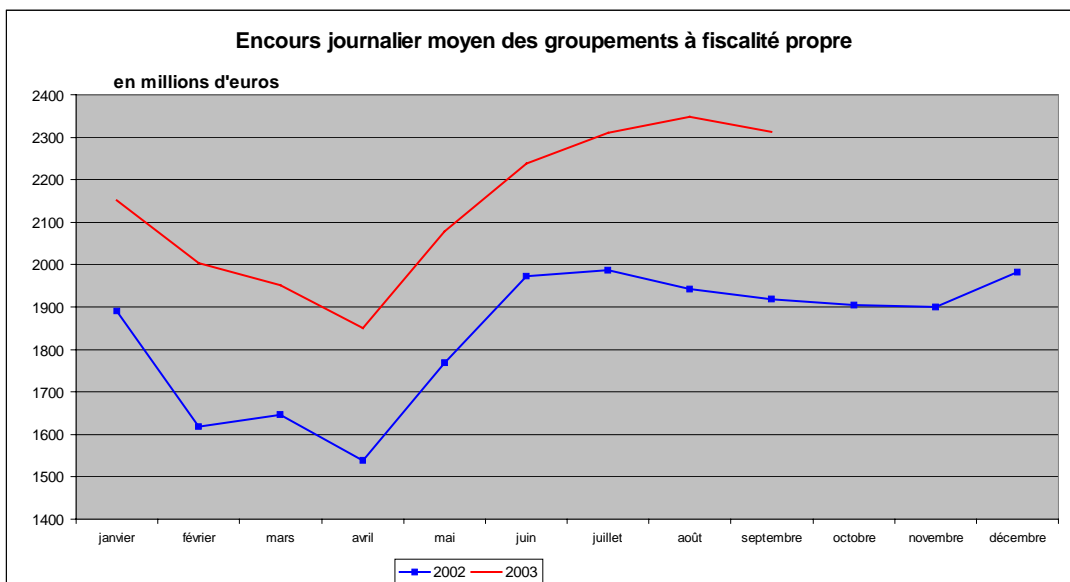
L'encours de trésorerie des **communes de plus de 10.000 habitants**, qui représente le tiers de l'encours total des communes, est plus volatil que celui des petites communes. L'année 2003 a débuté par un remboursement d'emprunts aussi élevé qu'en 2002, l'encours diminuant de 43% entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 janvier 2003. Néanmoins le ralentissement de l'investissement des communes de plus de 10 000 habitants (-5,6%) en 2002,

particulièrement au second semestre, a conduit à une hausse de 12 % de l'encours de trésorerie au 1<sup>er</sup> janvier 2003 par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2002. Comme pour les communes de moins de 10 000 habitants la faible reprise de l'investissement maintient le volume de trésorerie 22% au dessus du niveau de 2002 sur les neuf premiers mois



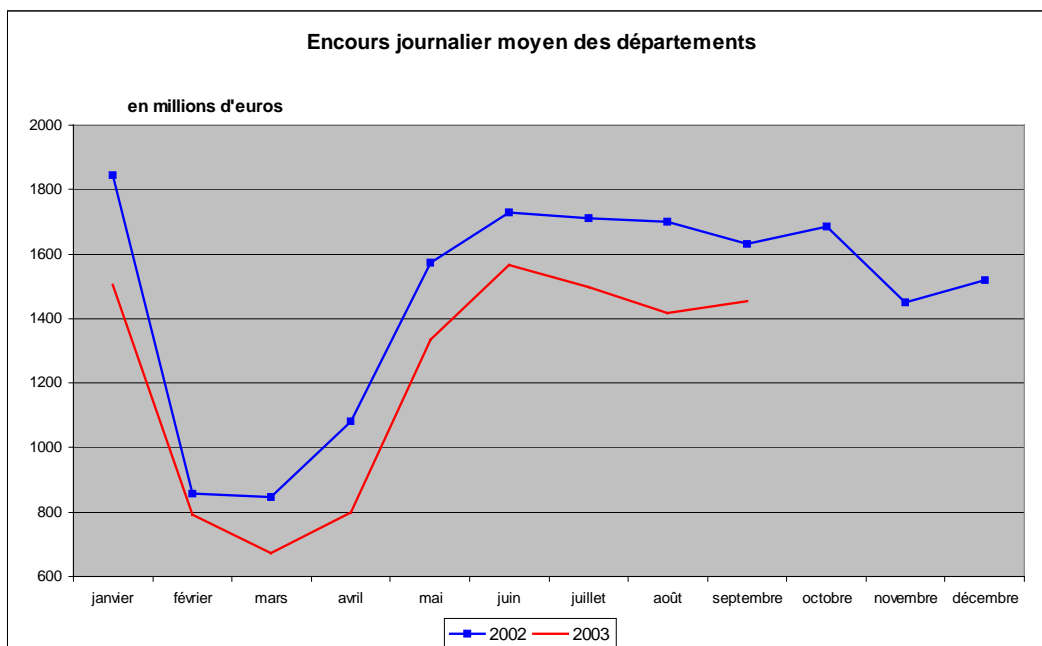
Les **groupements à fiscalité propre** connaissent une forte hausse de l'encours de trésorerie sur l'ensemble de l'année 2003. Cette croissance s'explique par l'accumulation de trésorerie au second semestre 2002. De ce fait l'encours de trésorerie au 1<sup>er</sup> janvier 2003 est supérieur de 16,5% à celui du 1<sup>er</sup> janvier 2002. L'augmentation du nombre de groupements

(qui rassemblent 48 millions de personnes, soit une hausse de 8,7% en 2003 contre 11,7% en 2002) augmente structurellement le volume de trésorerie tant que le paysage intercommunal n'est pas stabilisé. L'encours de trésorerie franchit donc un palier, tout en conservant le même profil. En septembre, la trésorerie des GFP dépasse de 20% le niveau de 2002.



Les **départements** disposent d'un volume de trésorerie inférieur en 2003. En moyenne sur les neuf premiers mois de l'année, la trésorerie diminue de 15% par rapport à 2002. Au mois de septembre 2003 l'encours journalier moyen est de 1,45 million d'euros contre 1,63 million au mois de septembre 2002.

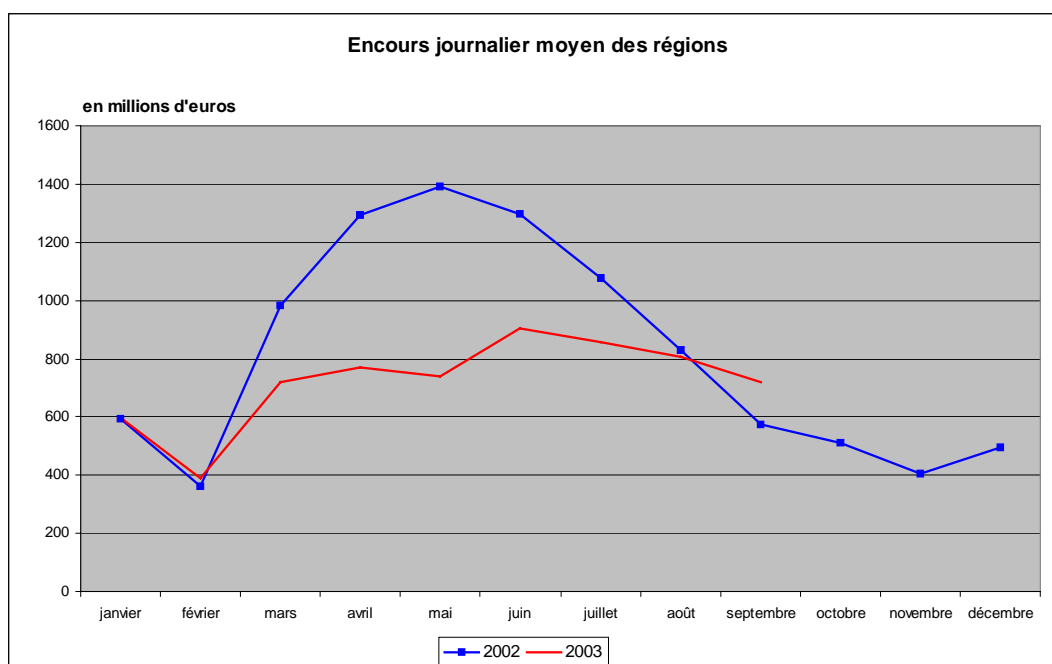
Outre une légère augmentation des taux d'exécution budgétaire au 30 septembre en matière d'investissement, la montée en charge des dépenses d'allocation personnalisée d'autonomie en 2003 explique en partie la diminution de l'encours de trésorerie.



Les **régions** ont diminué nettement leur trésorerie au cours du premier semestre 2003 par rapport à 2002 du fait notamment de la réalisation de nombreux programmes d'investissement dès le début de l'année. La hausse des dépenses d'investissement (7,6%) peut s'expliquer à la fois par l'accélération des réalisations au titre des politiques contractuelles et par l'entrée dans la dernière année du cycle électoral.

L'exécution budgétaire passe pour ce poste de dépenses de 48% au 30 septembre 2002 à 56% au 30 septembre 2003 ce qui a conduit à la

diminution de la trésorerie régionale au premier semestre. En outre les régions ont augmenté leur recours aux crédits de long terme (+ 15%) ce qui leur permet de lisser plus facilement leur niveau de trésorerie. Le fort accroissement qui caractérisait la trésorerie des régions au premier semestre des années précédentes s'est ainsi résorbé en 2003. L'encours moyen journalier diminue de 23% sur les neuf premiers mois. Au mois de mai 2003 il représente 738 millions d'euros contre 1390 millions d'euros en 2002.



### **Note méthodologique**

*La présente étude a été établie par la Direction Générale de la Comptabilité Publique (bureau 6C) à partir de l'exploitation des comptes arrêtés au 30 septembre 2003 des principales collectivités de métropole (régions, départements, communes de plus de 50 000 habitants) et de l'extrapolation d'un échantillon représentatif de 914 communes de moins de 50 000 habitants (701 communes de moins de 10 000 habitants et 213 comprises entre 10 000 et 50 000 habitants).*

*Les dépenses nettes d'investissement excluent les remboursements de dettes; de même, les recettes nettes d'investissement excluent les emprunts.*

*Les refinancements, ainsi que l'utilisation des emprunts avec option de tirage sur ligne de trésorerie, affectent les montants enregistrés en emprunts et remboursements de dettes. Ces opérations ont été déduites des rubriques concernées lorsqu'elles ont pu être évaluées.*

*Les évolutions et les montants relatifs aux dotations de l'Etat retracés dans cette note correspondent aux comptes du secteur local. Aussi, il existe des écarts significatifs entre l'analyse de ces opérations du point de vue des comptes de l'Etat et de celui des collectivités territoriales et des EPCI, notamment en raison de décalages dans le temps.*

### **Printemps 2004 : publication de la brochure "Finances Locales Premiers Résultats 2003" (exploitation des comptes de gestion provisoires 2003)**

